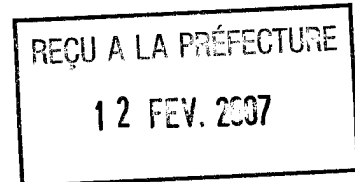


N° CP 3^e/19-07
Séance du 09 février 2007



Routes Départementales

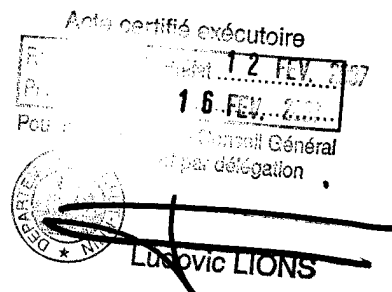
**Programme A031 – millésime 2007
Travaux de renforcement sur les routes départementales du Haut-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 3^{ème}/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le programme A031 – millésime 2007 – Travaux de renforcement sur les routes départementales du Haut-Rhin, conformément à l'annexe 1 – Listes des sections retenues, jointes en annexe au rapport.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions